

DELIBERATION N° 0 DU 7 DECEMBRE 2020

L'An deux mille vingt et le sept décembre, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du C.E.C., sous la Présidence de Monsieur Richard GALY.

Convocation - affichage		Nombre de Membres	
Date de la convocation :	01 décembre 20	Afférents au Comité Syndical :	4
Date d'affichage :	01 décembre 20	En exercice :	7
Affichage compte-rendu :	14 décembre 20	Qui ont pris part à la délibération :	6
Membres présents :	M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS, Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD.		
Membre(s) représenté(s) :	M. Christophe ULIVIERI Par M. Richard GALY		
Membre(s) excusé(s) :	M. Jacques NESA par Mme Michèle ALMES		
Membre(s) absent(s) :	M. Patrick TAMBAY.		
	NEANT		

LISTE DES CONVENTIONS, CONTRATS, DECISIONS ET MAPA

CONCERNE

Gestion et promotion des Activités

Gestion du Patrimoine indivis

Monsieur le Président expose :

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et les délibérations par lesquelles les délégations de cet article ont été attribuées au Président par délibération du 27/07/2020.

Vu l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son alinéa 3 selon lequel le Président doit rendre compte au Comité Syndical des décisions prises sur la base des délégations accordées au Président.

Je vous fais donc lecture des conventions, contrats, décisions et MAPA :

CONVENTIONS :

SIGNATAIRE	OBJET	DUREE
UDSP06	Convention simplifiée de formation professionnelle	Du 31/08/2020 au 31/08/2020
CREPS PACA	Convention de formation simplifiée – CAEP MNS	Du 23/09/2020 au 25/09/2020
SMCEC	Convention de mise à disposition de personnel à la commune de Mougins	Du 05/11/2020 au 30/11/2020
SMCEC	Convention de mise à disposition de personnel à la commune du Cannet	Du 23/11/2020 au 30/11/2020
FORMA	Formation Sport-Santé	Du 05/12/2020 au 13/12/2020

MAPA

Le Comité Syndical prend acte de la lecture faite par Monsieur le Président des décisions prises en application de

Résultat du vote :

Exprimés : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical adopte cette délibération

Fait et délibéré à Mougins le 07/12/2020

Le Président
Conseiller régional
Vice-Président de la C.A.C.P.L.




Richard GALY

DELIBERATION N° 1 DU 7 DEMBRE 2020

L'An deux mille vingt et le sept décembre, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du C.E.C., sous la Présidence de Monsieur Richard GALY.

Convocation - affichage

Date de la convocation : 01 décembre 20

Date d'affichage : 01 décembre 20

Affichage compte-rendu : 14 décembre 20

Membres présents :

M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS, Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD.

Membre(s) représenté(s) : M. Christophe ULIVIERI Par M. Richard GALY

M. Jacques NESA par Mme Michèle ALMES

Membre(s) excusé(s) : M. Patrick TAMBAY.

Membre(s) absent(s) : NEANT

Nombre de Membres

Afférents au Comité Syndical : 4

En exercice : 7

Qui ont pris part à la délibération : 6

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE – EXERCICE 2021

CONCERNE

Gestion et promotion des Activités

Gestion du Patrimoine indivis

Monsieur le Président expose :

PREAMBULE

Issu de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République¹ (dite loi NOTRe), le Rapport d'Orientation Budgétaire doit maintenant faire l'objet d'une délibération et non plus simplement d'une prise d'acte de la part du Comité Syndical.

Outre ce changement juridique, le Rapport d'Orientation Budgétaire a toujours pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir tout en précisant certains points particuliers comme l'évolution du personnel ou les dépenses/recettes en fonctionnement et en investissement.

RAPPEL DU CONTEXTE NATIONAL

Le débat d'orientation budgétaire et l'examen du rapport qui en est le support, interviennent dans un contexte particulièrement tendu, en lien avec le prolongement de l'épidémie de Covid 19, le rebond épidémique constaté en plusieurs points du territoire national, et la récente décision de l'Etat de recourir à un nouveau confinement.

Les incertitudes, voire les craintes, qui pèsent sur les perspectives économiques nationales pour 2021 et le risque associé d'effets négatifs sur le plan social, rendent les exercices de prévision très aléatoires : il en est ainsi du projet de budget du SMCEC pour 2021, projet qui est par nature, une prévision susceptible de modifications en cours d'exercice.

Pour autant, dans cette période incertaine, le rôle du syndicat mixte est d'accompagner les centaines d'adhérents qui nous font confiance et nous suivent depuis de très nombreuses années, au travers d'une politique culturelle, sportive et d'animation adaptée.

Dans un contexte national fragilisé, le SMCEC oriente ainsi ses priorités pour 2021 sur une stabilité tarifaire, une offre en adéquation avec la demande des publics, et une prudence budgétaire liée à ses faibles capacités d'investissement.

RAPPEL DU FINANCEMENT DU SYNDICAT MIXTE ET DU CONTEXTE LOCAL

Le rapport d'orientations budgétaires 2021 s'inscrit dans un contexte marqué par la crise sanitaire, économique et sociale. Il repose sur un équilibre entre, d'une part, le respect du fonctionnement des activités propres au syndicat mixte dans les secteurs du sport, de l'animation des activités culturelles et d'autre part un budget de plus en plus contraint.

La crise que connaît notre pays a ainsi considérablement affecté le budget du SMCEC, avec des recettes qui ont chuté de plus de 60% en 2020, et une incertitude très forte sur les adhésions à venir et donc les recettes affectées au budget 2021.

Les recettes du syndicat proviennent de la participation du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (75% pour les 2 collectivités) et enfin pour 25% des recettes générées par les activités de notre structure (sport, culture, piscine, ...). Mais pour l'exercice 2020, les recettes ont été largement amputées dans le cadre de la crise COVID. Il manque ainsi 250.000 euros de recettes, par rapport aux années précédentes. C'est dans ce contexte très particulier et empreint d'incertitude, que le syndicat des Campelières doit bâtir son budget 2021.

ORIENTATIONS 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

1-La masse salariale

Le syndicat mixte compte à ce jour 39 agents (22 titulaires / 3 CDI / 13CDD / 1 activité accessoire). Les dépenses de personnel représentent + de 70% du budget de fonctionnement du syndicat mixte. Les principaux éléments en matière de Ressources Humaines pour l'exercice 2021 sont :

- 1 radiation des cadres pour admission à la retraite
- 2 médailles d'honneur régionale, départementale et communale (2 pour 30 ans de service dans la collectivité, échelon vermeil).
- Droit à l'information retraite 2021 : traitement des Comptes Individuels Retraites des agents :
- Estimation Indicative Globale (EIG) et Relevé Individuel de Situation (RIS)
- Plan de formation triennal
- Bilan social
- Document unique

2- Les charges courantes

Les dépenses de fluides ont bien évidemment été très maîtrisées en 2020, avec des dépenses représentant moins de 50% du budget voté, conséquence de la fermeture de nos équipements sportifs sur plusieurs mois. Nous devons être très attentifs à ce poste en 2021, important sur notre structure, dans le cadre du fonctionnement des installations sportives (piscine en particulier).

Les travaux en régie se poursuivent, à travers l'équipe technique qui intervient au quotidien pour la maintenance de l'ensemble de notre patrimoine immobilier, et bénéficiant désormais d'un véritable atelier pour fonctionner.

Les contrats d'assurance sont renégociés au titre de l'exercice à venir, afin de correspondre au fonctionnement de notre établissement public et à la protection des agents et usagers : la situation du syndicat en 2020 va permettre une baisse du montant du contrat d'assurance au titre de l'exercice 2021.

3- Ligne de trésorerie

La ligne de trésorerie ouverte en 2020 sera entièrement remboursée au titre de l'année 2021.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

1- Contribution des collectivités : objectif une nouvelle fois de maintien sur l'exercice 2021

Cela fait désormais 10 ans que les Campelières fonctionnent sans augmentation des participations des collectivités membres.

Nous avons même voté depuis 4 ans une baisse globale de 40.000€, portant ainsi la participation des 2 collectivités à 1.290.400 €, dont 25% à la charge du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, et 75% à charge de la CA Cannes Pays de Lérins.

Nous sommes en mesure, en 2021, malgré un contexte financier particulièrement difficile et incertain, de poursuivre dans ce schéma en ne sollicitant pas davantage les collectivités membres.

2- Produits des services

Il s'agit en 2021, pour la première fois depuis bien longtemps, d'une recette que le SMCEC sera en mesure de générer. En effet, une demande de rachat de parts a été déposée par un adhérent. Ce rachat sera fait par le SMCEC en 2021. Le montant de ce rachat sera de 150.000 euros. En 2021, nous ne serons pas en mesure de rachat de parts. Le montant de ce rachat sera de 150.000 euros. En 2021, nous ne serons pas en mesure de rachat de parts. Le montant de ce rachat sera de 150.000 euros.

AR PREFECTURE
Le 25/08/2020
M. le Préfet
M. le Maire
M. le Président
M. le Vice-Président
M. le Secrétaire Général
M. le Secrétaire Adjoint
M. le Trésorier
M. le Trésorier Adjoint
M. le Responsable des Ressources Humaines
M. le Responsable des Services
M. le Responsable des Travaux
M. le Responsable des Finances
M. le Responsable des Relations Extérieures
M. le Responsable des Relations Internes
M. le Responsable des Relations avec les Parents
M. le Responsable des Relations avec les Enseignants
M. le Responsable des Relations avec les Adhérents
M. le Responsable des Relations avec les Membres du Comité
M. le Responsable des Relations avec les Membres du Bureau
M. le Responsable des Relations avec les Membres du Conseil d'Administration
M. le Responsable des Relations avec les Membres du Comité de Surveillance
M. le Responsable des Relations avec les Membres du Comité de Gestion
M. le Responsable des Relations avec les Membres du Comité de Développement
M. le Responsable des Relations avec les Membres du Comité de Communication
M. le Responsable des Relations avec les Membres du Comité de Formation
M. le Responsable des Relations avec les Membres du Comité de Recherche
M. le Responsable des Relations avec les Membres du Comité de Projets
M. le Responsable des Relations avec les Membres du Comité de Suivi
M. le Responsable des Relations avec les Membres du Comité d'Évaluation
M. le Responsable des Relations avec les Membres du Comité de Contrôle
M. le Responsable des Relations avec les Membres du Comité de Vérification
M. le Responsable des Relations avec les Membres du Comité de Recours
M. le Responsable des Relations avec les Membres du Comité de Révision
M. le Responsable des Relations avec les Membres du Comité de Conciliation
M. le Responsable des Relations avec les Membres du Comité de Médiation
M. le Responsable des Relations avec les Membres du Comité de Conciliation
M. le Responsable des Relations avec les Membres du Comité de Médiation

SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES

1 – Travaux

Les importants travaux liés à la rénovation de nos installations sont désormais achevés (piscine, gymnase, vestiaires, salles annexes,...).

En 2021, pour la première fois depuis plus de 10 ans, nous ne serons malheureusement pas en mesure de procéder à une politique de travaux volontariste. Si l'ensemble de nos équipements a subi une transformation et une réhabilitation leur permettant de fonctionner, nous serons bien évidemment attentifs à l'équipement aquatique (tuiles d'origine, système d'ouverture de la coupole).

2 – Remboursement de l'emprunt piscine

L'année 2021 sera marquée par une interruption de notre remboursement du prêt contracté en 2011 pour la rénovation de la piscine des Campelières ; les échéances de paiement seront donc reprises dès 2022 pour s'achever en 2027 (au lieu de 2026).

3 – Acquisitions

Une somme de 20.000 euros d'achat de matériel peut être envisagée au titre de l'année 2021, dans le cadre du renouvellement de matériel sportif et technique notamment.

Ce montant, est le fruit d'une gestion rigoureuse et des efforts consentis par les services durant plusieurs années.

SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES

1 – Le montant des investissements réalisés en 2020, permet la récupération d'environ **13.000€** de fonds de compensation de la TVA (FCTVA) en 2021.

CONCLUSION

Face à des capacités d'autofinancement trop faibles, le SMCEC ne pourra consentir à des travaux importants sur la section d'investissement en 2021.

Il sera nécessaire de porter une attention toute particulière aux nombreux adhérents, qui attendent de la part de notre structure des gestes forts en matière d'accueil et de suivi, au vu du nombre de cours arrêtés pour cause de crise sanitaire.

Les dépenses devront être très maîtrisées et suivies scrupuleusement, afin de passer l'année 2021 sans recours à l'emprunt ou l'ouverture d'une nouvelle ligne de trésorerie.

Résultat du vote :

Exprimés : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical adopte cette délibération

Fait et délibéré à Mougins le 07/12/2020

Le Président

Conseiller régional

Vice-Président de la C.A.C.P.L.



Richard GALY

Syndicat Mixte du Centre Educatif et Culturel Les Campelières
Siège social : 199 Chemin des Campelières - 06250 MOUGINS

Tel: 04 93 45 88 94 Fax: 04 93 45 71 12 Email: administration@campelières.fr Site: www.lescampelières.fr

DELIBERATION N° 2 DU 7 DECEMBRE 2020

L'An deux mille vingt et le sept décembre, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du C.E.C., sous la Présidence de Monsieur Richard GALY.

Convocation - affichage

Date de la convocation : 01 décembre 20
Date d'affichage : 01 décembre 20
Affichage compte-rendu : 14 décembre 20
Membres présents :

Membre(s) représenté(s) : M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS,
Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD.
Membre(s) excusé(s) : M. Christophe ULIVIERI Par M. Richard GALY
M. Jacques NESA par Mme Michèle ALMES
Membre(s) absent(s) : M. Patrick TAMBAY.
NEANT

Nombre de Membres

Afférents au Comité Syndical : 4
En exercice : 7
Qui ont pris part à la délibération : 6

RAPPORT DES ACTIVITES 2019**CONCERNE** Gestion et promotion des Activités Gestion du Patrimoine indivis**Monsieur le Président expose :**

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne obligation de rédiger un rapport sur leur activité, le Syndicat Mixte du Centre Educatif et Culturel « Les Campelières » publie un rapport d'activité annuel.

Ce rapport joint en annexe n'appelle pas de vote de la part du Comité Syndical qui en prend acte.

Résultat du vote :

Exprimés : 6
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Le Comité Syndical adopte cette délibération

Fait et délibéré à Mougins le 07/12/2020

**Le Président
Conseiller régional
Vice-Président de la C.A.C.P.L.**



Richard GALY



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

**Syndicat Mixte du Centre Éducatif et
Culturel « Les Campelières »**

Siège social : 199, Chemin des Campelières - 06250 MOUGINS
Tel : 04 93 45 68 94 - Fax : 04 93 45 71 12 .
Email : contact@campelieres.fr
Site : www.lescampelieres.fr



1 - PRÉSENTATION

C'est l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne obligation aux collectivités de rédiger un rapport d'activités annuel.

Le Comité Syndical

En 2019, le comité syndical s'est réuni 3 fois

La composition du Comité Syndical est établie comme suit : 6 membres

4 Représentants la C.A.C.P.L*

Docteur Richard GALY (Président)

Monsieur Norbert MENCAGLIA

Madame Marie Louise MAGGIONI (Vice-présidente)

Madame Michèle ALMÈS

2 Représentants le Conseil Départemental

Madame Françoise DUHALDE-GUIGNARD

Monsieur Patrick TAMBAY

*La Communauté d'Agglomération Cannes -Pays de Lérins (C.A.C.P.L)



Le fonctionnement

Selon le Code Général des Collectivités territoriales, le Comité Syndical fonctionne comme un Conseil Municipal. Les mêmes règles doivent donc lui être appliquées. C'est le cas notamment en ce qui concerne la publicité de ses actes, de ses réunions et du contrôle de l'État. Dans le domaine financier et comptable, le Trésorier de la Trésorerie Cannes-Municipale fait office de Comptable du Syndicat Mixte.

2 - LE PERSONNEL EN 2019

Concernant le personnel en 2019 :

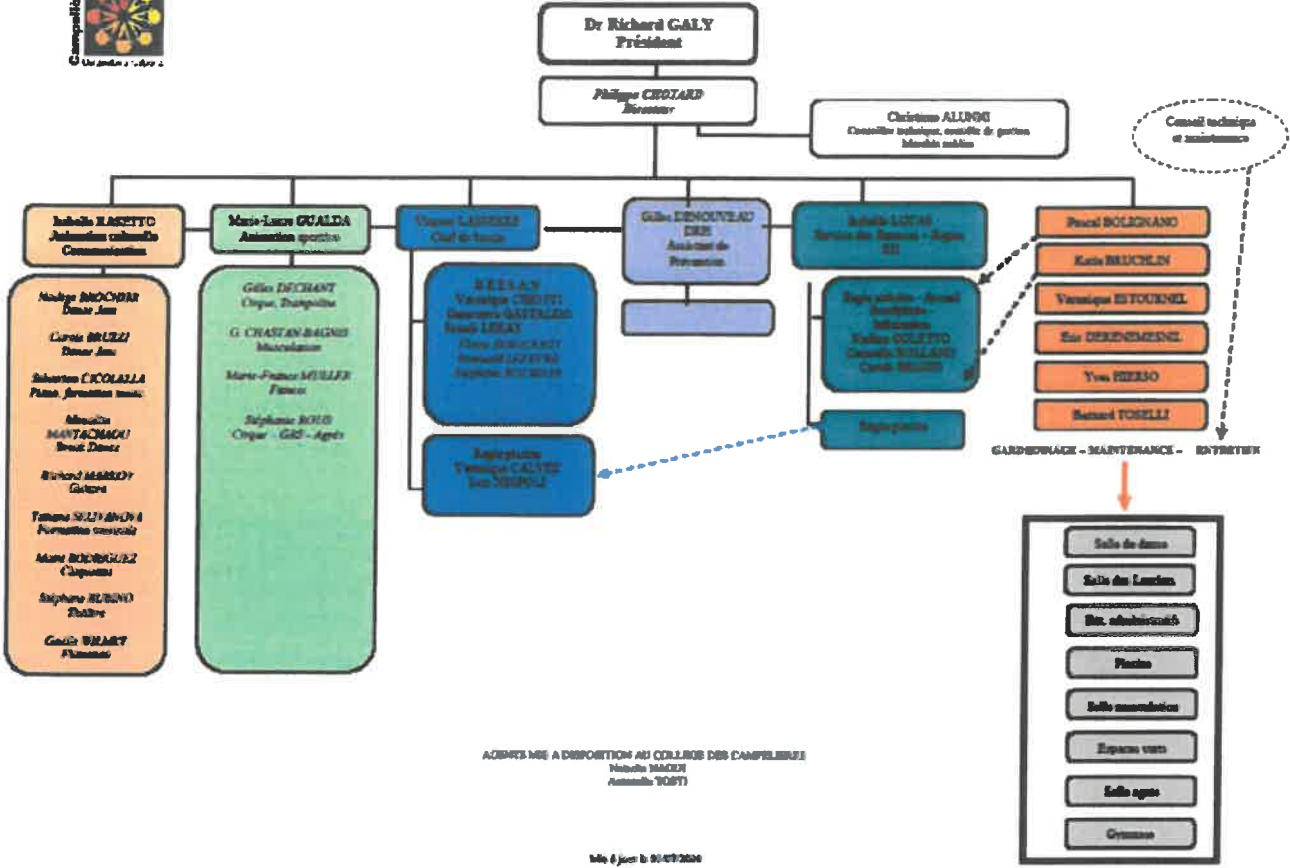
43 agents dont 23 titulaires et 20 contractuels sont répartis sur les filières : Administrative, Animation, Technique et Sportive. Cette année il y a eu 1 départ à la retraite non remplacé.

En plus de ce personnel, 12 personnes assurent un enseignement dans le cadre d'une convention de prestations de service : 10 pour le secteur sport et 2 pour le secteur culturel.

Organigramme du personnel (sans le personnel en convention)



SYNDICAT MIXTE DU CENTRE EDUCATIF ET CULTUREL "LES CAMPELIÈRES"



3 - LES COULISSES DES CAMPELIÈRES

Achat et installation d'un Atelier pour les agents techniques



L'ALGECO est installé à côté de la chaufferie de la piscine



L'intérieur



La décoration vue du parking de la piscine

Automatisation du système chlore et Ph de la piscine

Rapport d'activités du Syndicat Mixte du Centre Educatif et Culturel « Les Campelières ». Année 2019



Les cuves de chlore et de PH sont alimentées directement par les camions. Pour la sécurité, en cas de projection un « laveur d'yeux » et une douche sont installés juste à côté



A côté de l'atelier : la chaufferie et les cuves



Cuves de chlore et de PH avec le remplissage par les conduits directement, ceci afin d'éviter les manipulations dangereuses.

La Chaufferie de la piscine (Rénovation)



LA CHAUFFERIE DU GYMNASÉ



BOUCHE D'EVACUATION DES EAUX DEVANT LA PISCINE « ICI COMMENCE LA MER »

4 - ANALYSE DE LA FREQUENTATION

L'équipement intercommunal du SM CEC avec sa piscine, son gymnase et ses salles annexes, sa salle de musculation, sa salle de musique et le cyber offre au public une grande diversité d'activités sur un même lieu géographique.

Les usagers

Ils se répartissent entre :

Le secteur culturel qui comprend l'ensemble des cours de musique et de chant, de danse, l'anglais, le théâtre et les stages.

Le secteur sport qui regroupe la pratique de la musculation, de la gym, du yoga, du cirque, du trampoline, la capoeira, le roller, les stages et **la piscine** avec son école de natation et ses cours d'aquagym. Le « Corps en mouvement » inclut les cours de danse adultes, de yoga et de trampoline

Le secteur social qui fonctionne uniquement le lundi sur rendez vous (inclus dans le secteur culturel).

Les stages pour les enfants durant les vacances scolaires s'inscrivent dans les différents secteurs : culturel, loisir et sportif.

Usagers fréquentant les activités

Une personne est comptée en fonction de son choix d'activité. Si elle fréquente 2 activités, par exemple, « danse et musique », elle sera enregistrée 2 fois (hors billetterie).

Secteurs	Activités	2017	2018	2019
Cu			214	258
			251	194
			65	44
Sp			652	582
			644	672
Total	Source regie activités	1647	1826	1750

Les cours d'anglais à Noël
Découverte des recettes
anglaises et ou américaines.



Corps en mouvement

Rapport d'activités du Syndicat Mixte du Centre Educatif et Culturel « Les Campelières ». Année 2019

Les stages multi activités pendant les vacances



La piscine : usagers fréquentant la piscine hors activités

Fréquentation par les enfants et les adolescents des communes

-Les écoles de Mougins

(24 classes de janvier à décembre)

-Accueils de loisirs de Mougins : 566 enfants

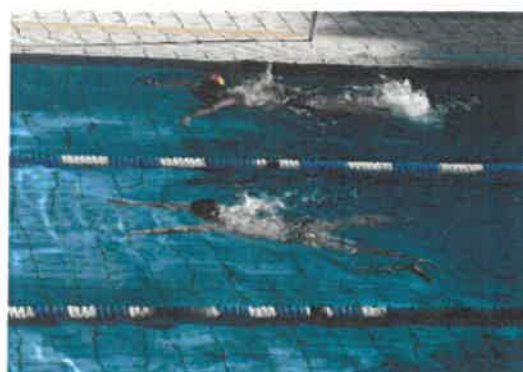
-Ecole de Rosella Hightower - Mougins

-Les écoles du Cannet : 32 classes de janvier à décembre

-Accueils de loisirs du Cannet : 543 enfants

-Collège Emile Roux - Collège Pierre Bonnard – Collège La Chênaie –
Collège les Campelières

Entrées public	TOTAL
2019	18 370
2018	18 471
2017	21 811
2016	25 418
Source : Régie piscine	



Les Campelières, un espace utile pour les associations

Les différents locaux utilisés par les clubs et associations sont : la piscine, le gymnase et la salle des Lauriers

Clubs Piscine	Clubs Gymnase Et Salle des Lauriers
-Le Challenger Triathlon Le Cannet	-Bridge Club des Campelières
-L'Association de Plongée ORCA Mougins	-Le Hand-ball Mougins-Mouans-Sartoux Mougins
-Le Cannet Sénior CCAS le Cannet	-Le Sport et Loisirs Mouginois, Basket
-Le Club de l'Age d'Or Mougins	-PACAM Mougins
-L'association Valentin HAUY Le Cannet	-Le C.C.A.Basket Le Cannet
-ITEP Mirabel	-E.S.C.R Volley-ball Le Cannet
-IME CASTOR	-MOM Volley Mougins
- Sapeur Pompier	

Rapport d'activités du Syndicat Mixte du Centre Educatif et Culturel « Les Campelières ». Année 2019

Au gymnase : l'Ecole de Danse en répétition pour le spectacle de Noël



Les cours de fitness dans le jardin de la piscine en juillet

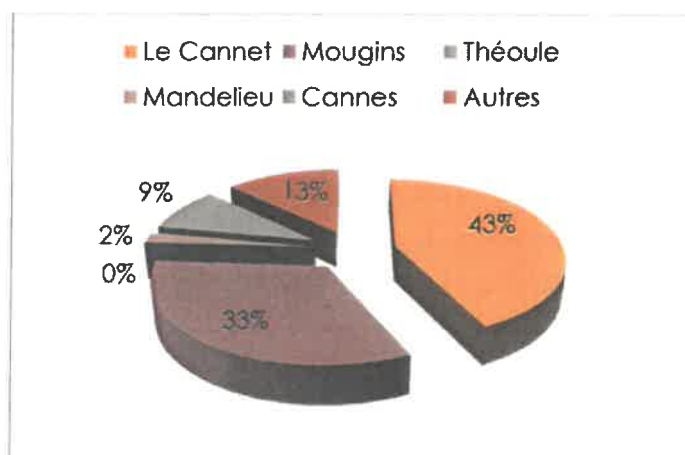
Fréquentation totale en 2019

Fréquentation 2019	Total Activités	Total Entrées public
20 120	Du 6/12/2018 Au 19/11/2019 : 1750	18 370



5 - L'ORIGINE DE LA FREQUENTATION DES ACTIVITES

Répartition des usagers qui fréquentent une activité par commune




Total usagers	
2018	2019
	1750

6 - ANALYSE FINANCIERE ET COMPTABLE

Le financement

Le financement du Syndicat Mixte « Les Compelières » est assuré par la participation de ses membres (la CACPL et le Conseil départemental des Alpes-Maritimes), le produit de ses activités et d'éventuelles subventions et remboursements.

Les cotisations par secteur d'activités

Pi	S	2017	2018	2019
	46	116 674	121 071	113 046
	37	124 037	129 212	118 386
	27	110 884	107 458	103 554
	89	737	585	618
	23	8 315		
	65	6 120		
	87	357 568	360 326	335 604
Sc				

Les entrées « piscine » en €

PISCINE	2016	2017	2018	2019
Droits d'entrée	59 144	46 513	39 948*	38 411
Bonnets	1 468	963	772*	734
Leçons de natation	63 990	61 164*	57 027*	64 302
Redevance		7 271	6 600*	7 271*

Source : Régie Piscine



*La redevance est la somme prélevée sur les leçons de natation et qui est reversée au Syndicat mixte

La participation des membres



La partie la plus importante du budget correspond à la participation des membres. Les subventions proviennent de la C.A.C.P.L. et du CD 06.

7 - LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019

La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement en €								
chapitre	Nature et évolution	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
011	Charges à caractère général	346 027	323 057	335 715	316 907	373 940	379 415	408 555
012	Charges de personnel	1 248 232	1 233 539	1 259 608	1 198 715	1 150 129	1 127 203	1 099 594
65	Charges de gestion courante	32 815	26 180	30 484	30 282	34 223	36 289	36 260
042	Ordre de transfert		23 541		19 635		13 581	10 862
66	Charges financières	33 377	30 770	28 164	14 531	22 950	20 342	17 736
67	Charges exceptionnelles	5 922						
68	Dotations aux amortissements et provisions	22 252	23 541	21 011		14 946		
	TOTAL DES DEPENSES	1 688 629	1 637 089	1 674 983	1 579 072	1 596 189	1 576 830	1 573 007

Recettes de fonctionnement en €								
Chapitre	Nature et évolution des recettes de fonctionnement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
70	Produits des services du domaine	400 134	396 089	408 158	408 303	410 181	408 136	386 083
74	Dotations et participations	1 350 917	1 334 053	1 336 500	1 290 400	1 290 400	1 290 400	1 286 400
77	Produits exceptionnels	2 692		96	92 400	4 666	1 081	8 932
13	Atténuation des charges	38 238	48 840	36 234	49 913	55 660	15 525	6 965
	TOTAUX	1 791 982	1 778 982	1 780 988	1 841 018 €	1 760 908	1 715 142	1 688 382
Pour infos	Excédent reporté	329 641	276 856	190 423		149 373		

La section investissement

Dépenses d'investissement en €								
Chapitre	Nature et évolution des dépenses d'investissement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019

Rapport d'activités du Syndicat Mixte du Centre Educatif et Culturel « Les Compelières » Année 2019

13	Subvention d'investissement	5 237						
16	Emprunt et dettes assimilées	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000
20	Immobilisations incorporelles	4 935	2000		6 525			
204	Subventions d'équipement versées							
21	Immobilisations corporelles	13 178	20 000	5 293		16 436	5 333	2 659
23	Immobilisations en cours	448 434	250 000	9 275	302 982	102 208	141 096	46 360
001	déficit		137 514			198 645		
	Dépenses réelles	551 785	489 514	94 568	389 507 €	335 690	226 429	129 019

Recettes d'investissement en €

	Nature des recettes d'investissement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
10	Dotations fonds divers	25 361	227 138	40 178	2 390	58 763	27 001	27 344
1068	Exc.de Fonct.capitalisés		156 138	228 326		384 406	77 264	184 804
13	Subventions investissements	25 264	12 500	61 050				
21	Immobilisations corporelles		244 500					
16	Emprunts et dettes assimilées							
28	Amortissements des immobilisations			21 011		14 946		10 862
40	Opération ordre de transfert	22 252	24 000		18 635		13 581	
021								
	TOTAUX	72 877	508 138	350 565	21 025	458 115	117 846	223 010



DELIBERATION N°3 DU 7 DECEMBRE 2020

L'An deux mille vingt et le sept décembre, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du C.E.C., sous la Présidence de Monsieur Richard GALY.

Convocation - affichage

Date de la convocation : 01 décembre 20
Date d'affichage : 01 décembre 20
Affichage compte-rendu : 14 décembre 20
Membres présents : M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS,
Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD.

Nombre de Membres

Afférents au Comité Syndical : 4
En exercice : 7
Qui ont pris part à la délibération : 6

Membre(s) représenté(s) : M. Christophe ULIVIERI Par M. Richard GALY
M. Jacques NESA par Mme Michèle ALMES

Membre(s) excusé(s) : M. Patrick TAMBAY.

Membre(s) absent(s) : NEANT

DECISION BUDGETAIRE -ACCEPTATION DU REPORT DE L'ECHEANCE DU PRET BANCAIRE N° ° 00600508213

CONCERNE

Gestion et promotion des Activités

Gestion du Patrimoine indivis

Monsieur le Président expose :

Conformément aux termes des articles L.2337-3, L.3336-1, L.4333-1 et L.5211-36 du CGCT, le Syndicat Mixte des Campelières a souscrit un emprunt de 1.200.000 euros en 2011, dans le cadre de la rénovation de son équipement aquatique, sur une durée de 15 ans.

Au vu de la situation financière liée à la crise sanitaire actuelle, et aux incertitudes qui pèsent sur la reprise des activités de l'établissement public, (et par conséquent les recettes générées par ces activités), il est proposé au comité syndical de surseoir au remboursement de l'annuité d'emprunt sur l'exercice 2021, s'élevant à 80.000 euros, ainsi que les intérêts imputables au chapitre 66 111 de son budget de fonctionnement pour un montant de 13.691,21 €uros.

Le syndicat mixte a obtenu de l'établissement bancaire « CREDIT AGRICOLE COTE D'AZUR » un prolongement de 12 mois de son échéancier.

Ce prolongement ne génère aucun frais supplémentaire.

CONSIDERANT ce qui précède, le comité syndical est invité à :

Article 1 :

ADOPTER le principe du report de l'échéance de son prêt N° 00600508213, qui se clôturera ainsi en 2027.

Résultat du vote :

Exprimés : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical adopte cette délibération

Fait et délibéré à Mougins le 07/12/2020

Le Président

Conseiller régional

Vice-Président de la C.A.C.P.L.



Richard GALY

DELIBERATION N° 4 du 7 DECEMBRE 2020

L'An deux mille vingt et le sept décembre, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du C.E.C., sous la Présidence de Monsieur Richard GALY.

Convocation - affichage

Date de la convocation : 01 décembre 20

Date d'affichage : 01 décembre 20

Affichage compte-rendu : 14 décembre 20

Membres présents :

M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS,
Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD.

Membre(s) représenté(s) :

M. Christophe ULIVIERI Par M. Richard GALY
M. Jacques NESA par Mme Michèle ALMES

Membre(s) excusé(s) :

M. Patrick TAMBAY.

Membre(s) absent(s) :

NEANT

Nombre de Membres

Afférents au Comité Syndical : 4

En exercice : 7

Qui ont pris part à la délibération : 6

SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS

CONCERNE

Gestion et promotion des Activités

Gestion du Patrimoine indivis

Monsieur le Président expose :

Le Comité d'Œuvres Sociales (COS) du personnel du Syndicat Mixte a remplacé le CNAS depuis le 01/01/2014.

Les agents bénéficiaires du COS sont :

- Les stagiaires et titulaires ;
- Les contractuels (CDI et CDD).

Les prestations qui seront offertes aux agents de la collectivité sont définies comme suit :

- Chèques cadeaux pour le Noël des agents et la rentrée scolaire des enfants jusqu'à 16 ans (sous réserve de certificat scolaire) ;
- Participation forfaitaire sur les activités sportives, culturelles ou spectacles (sous réserve de justification des dépenses), pour l'agent et ses enfants à charge ;
- Médaille d'Honneur Régionale Départementale et Communale ;
- Evénements : départ à la retraite, mariage et naissance.

L'adhésion au COS est fixée à 10 €uros par agent et par an.

Dans le cadre du fonctionnement de ce comité, une demande de subvention auprès du Syndicat Mixte est établie, pour un montant de 3.000,00 €uros au titre de l'année 2020.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer et approuver le principe de versement de cette subvention, au bénéfice des agents sur syndicat mixte.

Résultat du vote :

Exprimés : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical adopte cette délibération

Fait et délibéré à Mougins le 07/12/2020

Le Président

Conseiller régional

Vice-Président de la C.A.C.P.L.



Richard GALY

DELIBERATION N° 5 du 7 DECEMBRE 2020

L'An deux mille vingt et le sept décembre, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du C.E.C., sous la Présidence de Monsieur Richard GALY.

Convocation - affichage

Date de la convocation : 01 décembre 20

Date d'affichage : 01 décembre 20

Affichage compte-rendu : 14 décembre 20

Membres présents : M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS,
Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD.

Membre(s) représenté(s) : M. Christophe ULIVIERI Par M. Richard GALY

Membre(s) excusé(s) : M. Jacques NESA par Mme Michèle ALMES

Membre(s) absent(s) : M. Patrick TAMBAY.
NEANT

Nombre de Membres

Afférents au Comité Syndical : 4

En exercice : 7

Qui ont pris part à la délibération : 6

ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 7 DU 27/07/2020 PORTANT SUR LA DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CDG06 :

CONCERNE

Gestion et promotion des Activités indivis

Gestion du Patrimoine

Monsieur le Président expose :

Les conseils d'administration des Centres de Gestion de la fonction publique territoriale sont renouvelés suite à des opérations électorales spécifiques.

Aussi, il convient de rapporter la délibération n° 7 du 27/07/2020 portant sur la désignation d'un représentant au CDG06, dans l'attente du résultat des opérations électorales désignant les nouveaux membres du conseil d'administration.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Résultat du vote :

Exprimés : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical adopte cette délibération

Fait et délibéré à Mougins le 07/12/2020

Le Président

Conseiller régional

Vice-Président de la C.A.C.P.L.



Richard GALY